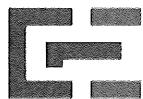


Acte foncier

Procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites

Concernant la propriété sise
Département : VENDEE
Commune : LES MAGNILS REIGNIERS
Cadastrée section AD
Parcelle N° 26
Appartenant à SCI FAMILLE GOUSSEAU



GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

Réf : 19194

SCP Franck BOURGOIN

14 Quai Est du Port B.P. 354
85403 LUÇON CEDEX

Tél. : 02.51.56.11.74

Courriel : lucon@geometres-lucon.com
Site web : www.geometres-lucon.com



GEOMETRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

CHAPITRE I : PARTIE NORMALISEE

A la requête de M. GOUSSEAU Hervé, gérant de la SCI FAMILLE GOUSSEAU, propriétaire de parcelle ci-après désignée, je soussigné Franck BOURGOIN, Géomètre-Expert à LUÇON, inscrit au tableau du conseil régional de ANGERS sous le numéro 04991, ai été chargé de procéder à la reconnaissance de limites de la propriété cadastrée commune de LES MAGNILS REIGNIERS (85400), section AD n°26 et dresse en conséquence le présent procès-verbal.

Article 1 : Désignation des parties

Propriétaire demandeur

1) SCI FAMILLE GOUSSEAU propriétaire de la parcelle cadastrée commune de LES MAGNILS REIGNIERS (85400), section AD n° 26.

Désignation des états civils :

* SCI FAMILLE GOUSSEAU, en qualité de propriétaire, immatriculée au registre sous le numéro SIREN 922789375 ayant son siège, 2 rue des Pelerins 85400 LES MAGNILS REIGNIERS.

Titre de propriété :

Suivant attestation de Me Lagrue, notaire à Luçon (Vendée), le 14/3/2023

Propriétaires riverains concernés

2) indivision FAVREAU propriétaire de la parcelle cadastrée commune de MAGNILS-REIGNIERS(LES) (85400), section AD n° 25.

Désignation des états civils :

* Madame FAVREAU Lucette Paulette Denise épouse PAQUIER, en qualité d'usufruitière, née le 23 octobre 1937 à ST MICHEL EN L HERM (VENDÉE).

Demeurant 16 Rue Des Sables 85400 LES MAGNILS REIGNIERS.

* Monsieur PAQUIER Jean-Pierre Dominique Luc, en qualité de nu-propriétaire, né le 28 juin 1962 à PARIS 10EME ARRONDISSEMENT (PARIS).

Demeurant 40 Rue Rene-Guy Cadou 85000 LA ROCHE SUR YON.

Titre de propriété :

Suivant acquisition de M. et Mme PAQUIER : acte de Me Brochard, notaire à Mareuil sur Lay (Vendée), le 2/10/1993, publié à Fontenay le Comte (Vendée), le 20/10/1993 : vol 1993 n°5916
Déclaration de succession de Me Me Dubos, notaire à St Michel en l'Herm (Vendée), le 19/9/2023

3) indivision BOUET / BOUBON propriétaire de la parcelle cadastrée commune de MAGNILS-REIGNIERS(LES) (85400), section AD n° 27.

Désignation des états civils :

* Madame GROIZELEAU Paulette Alice Leone épouse BOUET, en qualité d'usufruitière, née le 30 janvier 1952 à PUYRAVAULT (VENDÉE).

Demeurant 18 Rue De La Chapelle 85400 LES MAGNILS REIGNIERS

* Madame BOUET Frederique Claudie Daniele, en qualité de nue propriétaire indivis, née le 12 août 1978 à LUCON (VENDÉE).

Demeurant 146 Chemin du Rosé 81100 CASTRES.

Paraphes des parties et du géomètre-expert

* Monsieur BOUBON Florian Alain Jean-Claude, en qualité de nu propriétaire indivis, né le 29 janvier 2005 à CLERMONT FERRAND (PUY-DE-DOME).

Demeurant 7 Chemin des Gites Rochepradière 63140 CHATEL GUYON.

* Madame BOUBON Lorine Romane, en qualité de nue propriétaire indivis, née le 8 mars 2008 à CLERMONT FERRAND (PUY-DE-DOME)

Demeurant 7 Chemin des Gites Rochepradière 63140 CHATEL GUYON

Titre de propriété :

Suivant acquisition de M. et Mme BOUET : acte de Me Grolier, notaire à Luçon (Vendée), le 10/6/1978, publié à Fontenay le Comte (Vendée), le 20/7/1978 : vol 6042 n°24
acte de succession de Me Thabard, notaire à Luçon (Vendée), le 18/11/2000, publié à Fontenay le Comte (Vendée), le 10/1/2001 : vol 2001D n°161

4) M. MASSE Jacques André Maurice propriétaire de la parcelle cadastrée commune de MAGNILS-REIGNIERS(LES) (85400), section AD n° 30.

Désignation des états civils :

* Monsieur MASSE Jacques Andre Maurice, en qualité de propriétaire, né le 3 novembre 1944 à SAINTES (CHARENTE-MARITIME).

Demeurant 20 Rue Des Sables 85400 LES MAGNILS REIGNIERS.

Titre de propriété :

Suivant acte de licitation de Me Grolier, notaire à Luçon (Vendée), le 31/1/2005, publié à Fontenay le Comte (Vendée), le 22/3/2005: vol 2005P n°1850

5) indvision DURET propriétaire de la parcelle cadastrée commune de MAGNILS-REIGNIERS(LES) (85400), section AD n° 28.

Désignation des états civils :

* Madame TROGER Isabelle Denise Michelle épouse DURET, en qualité d'usufruitière, née le 26 juillet 1968 à LUCON (VENDEE).

Demeurant 16b Rue De La Chapelle 85400 LES MAGNILS REIGNIERS.

* Monsieur DURET Arnaud Jean-Yves Michel, en qualité de nu propriétaire indivis, né le 28 mai 1998 à LUCON (VENDEE).

Demeurant 16b Rue De La Chapelle 85400 LES MAGNILS REIGNIERS.

* Monsieur DURET Geoffrey Joel Jean-Yves, en qualité de nu propriétaire indivis, né le 23 octobre 1996 à LUCON (VENDEE).

Demeurant 2 Rue De La Boule D Or 85580 TRIAIZE.

* Monsieur DURET Martin Geoffrey Arnaud, en qualité de nu propriétaire indivis, né le 14 février 2003 à LA ROCHE SUR YON (VENDEE).

Demeurant 16b Rue De La Chapelle 85400 LES MAGNILS REIGNIERS.

Titre de propriété :

Suivant sa déclaration et sans présentation d'acte.

Autres titulaires de droit sur la propriété

Néant

Article 2 : Objet de l'opération

La présente opération de reconnaissance de limites a pour objet de reconnaître, définir et fixer d'un commun accord et de manière définitive les limites séparatives communes et/ou les points de limites communs.

Entre la parcelle cadastrée :

Commune de : LES MAGNILS REIGNIERS (85400)

Section	Lieu-dit ou adresse	Numéro	Observation
AD	18 Rue Des Sables	26	0ha17a63ca

et les parcelles cadastrées :

Commune de : LES MAGNILS REIGNIERS (85400)

Section	Lieu-dit ou adresse	Numéro	Observation
000 AD	16 Rue Des Sables	25	0ha10a77ca
000 AD	18 Rue De La Chapelle	27	0ha11a05ca
000 AD	16b Rue De La Chapelle	28	0ha10a01ca
000 AD	20 Rue Des Sables	30	0ha15a74ca

CHAPITRE II : PARTIE NON NORMALISEE - EXPERTISE

Article 3 : Débat contradictoire

Afin de procéder sur les lieux au débat contradictoire le **lundi 8 avril 2024 à partir de 14h00**, ont été convoqués par lettre simple, ou courrier électronique, en date du mardi 26 mars 2024.

- SCI FAMILLE GOUSSEAU - 2 rue des Pelerins 85400 LES MAGNILS REIGNIERS
- Monsieur PAQUIER Jean-Pierre Dominique Luc - 40 Rue Rene-Guy Cadou 85000 LA ROCHE SUR YON
- Madame FAVREAU Lucette Paulette Denise épouse PAQUIER - 16 Rue Des Sables 85400 LES MAGNILS REIGNIERS
- Monsieur BOUBON Florian Alain Jean-Claude - 7 Chemin des Gites 63140 CHATEL GUYON
- Madame BOUBON Lorine Romane - 7 Chemin des Gites 63140 CHATEL GUYON
- Madame GROIZELEAU Paulette Alice Leone épouse BOUET - 18 Rue De La Chapelle 85400 LES MAGNILS REIGNIERS
- Madame BOUET Frederique Claudie Daniele - 146 Chemin du Rosé 81100 CASTRES
- Monsieur MASSE Jacques Andre Maurice - 20 Rue Des Sables 85400 LES MAGNILS REIGNIERS
- Monsieur DURET Geoffrey Joel Jean-Yves - 2 Rue De La Boule D Or 85580 TRIAIZE
- Madame TROGER Isabelle Denise Michelle épouse DURET - 16b Rue De La Chapelle 85400 LES MAGNILS REIGNIERS
- Monsieur DURET Arnaud Jean-Yves Michel - 16b Rue De La Chapelle 85400 LES MAGNILS REIGNIERS
- Monsieur DURET Martin Geoffrey Arnaud - 16b Rue De La Chapelle 85400 LES MAGNILS REIGNIERS
- Commune de LES MAGNILS REIGNIERS - 16 rue de l'Eglise 85400 LES MAGNILS REIGNIERS

Aux jour et heure dits, M. RAFFIN Jean-Luc, collaborateur, a procédé, sous mon contrôle et ma responsabilité, à l'organisation du débat contradictoire en présence et avec l'accord de :

Paraphes des parties et du géomètre-expert

- Monsieur GOUSSEAU Hervé, pour la SCI FAMILLE GOUSSEAU - 2 rue des Pélerins 85400 LES MAGNILS REIGNIERS
- Monsieur PAQUIER Jean-Pierre Dominique Luc - 40 Rue Rene-Guy Cadou 85000 LA ROCHE SUR YON, *agissant pour lui-même et représentant* Madame FAVREAU Lucette Paulette Denise épouse PAQUIER - 16 Rue Des Sables 85400 LES MAGNILS REIGNIERS
- Madame GROIZELLEAU Paulette Alice Leone épouse BOUET - 18 Rue De La Chapelle 85400 LES MAGNILS REIGNIERS, *agissant pour elle-même et représentant* Monsieur BOUBON Florian Alain Jean-Claude - 7 Chemin des Gites 63140 CHATEL GUYON, Madame BOUBON Lorine Romane - 7 Chemin des Gites 63140 CHATEL GUYON et Madame BOUET Frederique Claudie Daniele - 146 Chemin du Rosé 81100 CASTRES
- Monsieur MASSE Jacques Andre Maurice - 20 Rue Des Sables 85400 LES MAGNILS REIGNIERS
- Madame TROGER Isabelle Denise Michelle épouse DURET - 16b Rue De La Chapelle 85400 LES MAGNILS REIGNIERS
- Monsieur DURET Martin Geoffrey Arnaud - 16b Rue De La Chapelle 85400 LES MAGNILS REIGNIERS *agissant pour lui-même et représentant* Monsieur DURET Geoffrey Joel Jean-Yves - 2 Rue De La Boule D Or 85580 TRIAIZE et Monsieur DURET Arnaud Jean-Yves Michel - 16b Rue De La Chapelle 85400 LES MAGNILS REIGNIERS

Absente :

- Commune de LES MAGNILS REIGNIERS - 16 rue de l'Eglise 85400 LES MAGNILS REIGNIERS

Article 4 : Documents analysés pour la définition des limites

■ Les titres de propriétés :

Attestation de Me Lagrue, notaire à Luçon (Vendée), le 14/3/2023
Acquisition de M. et Mme PAQUIER : acte de Me Brochard, notaire à Mareuil sur Lay (Vendée), le 2/10/1993, publié à Fontenay le Comte (Vendée), le 20/10/1993 : vol 1993 n°5916
Déclaration de succession de Me Me Dubos, notaire à St Michel en l'Herm (Vendée), le 19/9/2023
Acquisition de M. et Mme BOUET : acte de Me Grolier, notaire à Luçon (Vendée), le 10/6/1978, publié à Fontenay le Comte (Vendée), le 20/7/1978 : vol 6042 n°24
Acte de succession de Me Thabard, notaire à Luçon (Vendée), le 18/11/2000, publié à Fontenay le Comte (Vendée), le 10/1/2001 : vol 2001D n°161
Acte de licitation de Me Grolier, notaire à Luçon (Vendée), le 31/1/2005, publié à Fontenay le Comte (Vendée), le 22/3/2005: vol 2005P n°1850

■ Les documents présentés par les parties :

néant

■ Les documents présentés aux parties par le géomètre-expert soussigné :

Plan cadastral à jour

Archives de la SCP BOURGOIN :

- Document d'arpentage et plan dressé, pour la propriété ARNAUD, par la M. TESSON Michel, géomètre à LUCON (Vendée), en 1977
- Document d'arpentage n°310 et plan dressé, pour la propriété BILLAUD, par la SCP SIAUDEAU / MAUREL, géomètres à LUCON (Vendée), en 1987

■ Les signes de possession et en particulier :

Présence de murs, et d'un bâtiment

- Les dires des parties repris ci-dessous :
néant

Article 5 : Définition des limites de propriétés

Analyse expertale et synthèse des éléments remarquables :

Considérant les éléments rappelés ci-dessus,

- Concernant la limite séparative A/B le mur est défini comme appartenant à la parcelle cadastrée AD n°30
- Concernant la limite séparative B/C/D le mur et le bâtiment sont définis comme appartenant à la parcelle cadastrée AD n°28
- Concernant la limite séparative E/F le mur est défini comme appartenant à la parcelle cadastrée AD n°27
- Concernant la limite séparative F/G le mur est défini comme appartenant à la parcelle cadastrée AD n°26
- Concernant la limite séparative G/H le mur est défini comme appartenant à la parcelle cadastrée AD n°25

Définition et matérialisation des limites :

Les repères nouveaux :

- Aucun

Les repères anciens :

- A, B, E, F et G : angles de murs
 - C, D et H : angles de bâtiments
- Sont reconnus valables

Les parties présentes reconnaissent comme réelle et définitive la limite de propriété objet du présent procès verbal ainsi fixée suivant la ligne : **A/B/C/D/E/F/G/H**

Nature des limites et appartenance :

Entre les sommets A et B le mur appartient à M. MASSE Jacques

Entre les sommets B,C et D le mur et le bâtiment appartiennent l'indivision DURET

Entre les sommets E et F le mur appartient à l'indivision BOUET / BOUBON

Entre les sommets F et G le mur appartient à l'indivision à la SCI FAMILLE GOUSSEAU

Entre les sommets G et H le mur appartient à l'indivision PAQUIER

Le plan joint permet de repérer sans ambiguïté la position des limites et des sommets définis par le présent procès-verbal.

Mesures permettant le rétablissement ultérieur des sommets des limites :

Définition littérale des points d'appui :

Paraphes des parties et du géomètre-expert

Coordonnées Lambert 93 CC47			
matricule	X	Y	nature
A	1377275,93	6148770,30	angle de mur
B	1377269,16	6148711,47	angle de mur
C	1377262,18	6148711,76	angle de bâtiment
D	1377254,80	6148712,08	angle de bâtiment
E	1377254,62	6148712,07	angle de mur
F	1377244,70	6148712,58	angle de mur
G	1377240,54	6148712,95	angle de mur
H	1377244,02	6148740,51	angle de bâtiment

Tableau des mesures de rattachement et/ou tableau des coordonnées destinées à définir géométriquement les limites et permettre leur rétablissement ultérieur.

Article 6 : Absence

Les propriétaires absents sont invités à se prononcer sur les limites proposées les concernant, les documents et les éléments visés à l'article 4 ayant été mis à leur disposition.

Les limites et les points proposés ne deviendront définitifs qu'après ratification du présent procès-verbal par les propriétaires concernés ou leurs représentants dûment habilités.

Article 7 : Défaut d'accord amiable

A défaut de ratification express par les parties, il sera dressé un procès-verbal de carence mentionnant clairement les raisons qui ont empêché la reconnaissance et le bornage de la ou des limites et/ou des points de limites proposés à l'issue du débat contradictoire et définis au présent procès-verbal.

Ce ou ces procès-verbaux de carence seront diffusés à l'ensemble des parties concernées. Ils pourront permettre à la partie la plus diligente d'engager la procédure judiciaire adaptée pour voir statuer sur la(s) limite(s) visée(s).

Article 8 : Observations complémentaires

Aucune observation complémentaire

Article 9 : Rétablissement des bornes ou repères

Les bornes ou repères, définissant les limites de propriété objet du présent procès-verbal, qui viendraient à disparaître devront être remises en place par un géomètre-expert

Le géomètre-expert, missionné à cet effet, procèdera au rétablissement des bornes ou repères après en avoir informé les propriétaires concernés, et en dressera procès-verbal.

Ce procès-verbal de rétablissement de limites devra relater le déroulement des opérations et les modalités techniques adoptées en référence au présent document.

Paraphes des parties et du géomètre-expert

A l'occasion de cette mission, et uniquement sur demande express des parties, le géomètre-expert pourra être amené à vérifier la position des autres bornes participant à la définition des limites de propriété objet du présent procès-verbal.

Article 10 : Publication

Enregistrement dans le portail Géofoncier www.geofoncier.fr :

Les parties ont pris connaissance de l'enregistrement du présent procès-verbal dans la base de données GEOFONCIER, tenue par le Conseil supérieur de l'Ordre des géomètres-experts, suivant les dispositions de l'article 56 du décret n°96-478 du 31 mai 1996 modifié portant règlement de la profession de géomètre-expert et code des devoirs professionnels. Cet enregistrement comprend :

- la géolocalisation du dossier,
- les références du dossier,
- la dématérialisation du présent procès-verbal, y compris sa partie graphique (plan, croquis...),
- la production du RFU (référentiel foncier unifié).

Production du RFU :

Au terme de la procédure, il sera procédé à la production du RFU (Référentiel Foncier Unifié) en coordonnées géoréférencées dans le système légal en vigueur (RGF93, zone CC47), afin de permettre la visualisation dans le portail www.geofoncier.fr des limites contradictoirement définies.

Article 11 : Protection des données

Les informations collectées dans le cadre de la procédure de bornage ou de reconnaissance de limites soit directement auprès des parties, soit après analyse d'actes présentés ou recherchés, font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité l'établissement du présent procès-verbal.

Ces informations sont à destination exclusive des bénéficiaires de droits sur les parcelles désignées à l'article 2, du géomètre-expert rédacteur, du Conseil supérieur de l'Ordre des géomètres-experts qui tient la base de données foncières dans laquelle doivent être enregistrés les procès-verbaux, et de toute autorité administrative en charge des activités cadastrales et de la publicité foncière qui pourra alimenter ses propres traitements à des fins foncières, comptables et fiscales dans les cas où elle y est autorisée par les textes en vigueur.

Les informations relatives à l'acte sont conservées au cabinet du géomètre-expert sans limitation de durée.

Elles peuvent être transmises à un autre géomètre-expert qui en ferait la demande dans le cadre d'une mission foncière en application de l'article 52 du décret n° 96-478 du 31 mai 1996.

Compte tenu de l'évolution des technologies, des coûts de mise en œuvre, de la nature des données à protéger ainsi que des risques pour les droits et libertés des personnes, le géomètre-expert met en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir la confidentialité des données à caractère personnel collectées et traitées et un niveau de sécurité adapté au risque.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, les parties disposent d'un droit d'accès et de rectification sur leurs données qui peut être exercé auprès du géomètre-expert.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, les parties peuvent introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Article 12 : Clauses Générales

Il est rappelé que le procès-verbal de bornage et/ou de reconnaissance de limites dressé par un géomètre-expert et signé par toutes les parties, fixe les limites des propriétés. Le procès-verbal de bornage et/ou de reconnaissance de limites fait loi entre les signataires mais aussi entre les acquéreurs et successeurs qui sont de droit subrogés dans les actions par leurs auteurs.

Aucun nouveau bornage ne peut être réalisé, dès lors que le plan et le procès-verbal antérieurs ayant reçu le consentement des parties permettent de reconstituer sans ambiguïté la position de la limite.

Par conséquent, les parties soussignées déclarent solennellement qu'à leur connaissance il n'existe aucune clause, définition de limite, ou condition contraire aux présentes pouvant être contenues dans tout acte, plan, ou procès-verbal de bornage antérieur ou tout autre document. Elles déclarent également qu'il n'existe, à ce jour, à leur connaissance, aucune autre borne ou signe matériel concernant les limites présentement définies.

Les parties signataires affirment, sous leur entière responsabilité être propriétaires des terrains objets du présent procès-verbal ou avoir reçu mandat d'approuver les présentes en lieu et place de tous les ayants droit qu'elles représentent.

Conformément à l'article 52 dudit décret, ces documents seront communiqués à tout géomètre-expert qui en ferait la demande.

En cas de vente ou de cession de l'une quelconque des propriétés objet des présentes, son propriétaire devra demander au notaire de mentionner dans l'acte l'existence du présent document.

Les parties confient l'exemplaire original au géomètre-expert soussigné qui s'oblige à le conserver et à en délivrer copie aux intéressés.

Les frais et honoraires relatifs aux opérations de bornage et d'établissement du présent procès-verbal seront supportés par SCI FAMILLE GOUSSEAU

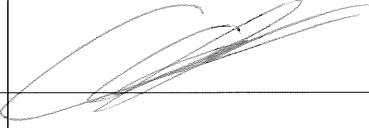
Les signataires déclarent accepter les conditions du présent procès-verbal en toutes ses dispositions.

Fait sur 10 pages et 1 annexe (plan), à Luçon le 8 avril 2024

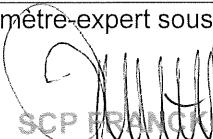
Paraphes des parties et du géomètre-expert

ACCORD DES PARTIES

Accords des parties recueillis par le géomètre-expert soussigné :

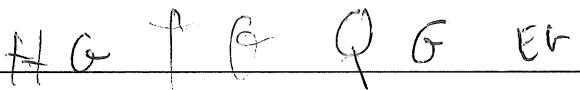
Nom des propriétaires	Section Numéro(s)	Signature
SCI FAMILLE GOUSSEAU	section AD n° 26	
Monsieur PAQUIER Jean-Pierre Dominique Luc	section AD n° 25	
Madame FAVREAU Lucette Paulette Denise épouse PAQUIER		
Monsieur BOUBON Florian Alain Jean-Claude	section AD n° 27	
Madame BOUBON Lorine Romane		
Madame GROIZELLEAU Paulette Alice Leone épouse BOUET		
Madame BOUET Frederique Claudie Daniele		
Monsieur MASSE Jacques Andre Maurice	section AD n° 30	
Monsieur DURET Geoffrey Joel Jean-Yves	section AD n° 28	
Madame TROGER Isabelle Denise Michelle épouse DURET		
Monsieur DURET Arnaud Jean-Yves Michel		
Monsieur DURET Martin Geoffrey Arnaud		

Le géomètre-expert soussigné auteur des présentes


SCP FRANCK-BOURGOIN
 Géomètre Expert Foncier - BP 354
 14 Quai Est du Port
 85403 LUÇON
 Tél : 02 51 56 11 74

SCP FRANCK-BOURGOIN
 Géomètre Expert Foncier - BP 354
 14 Quai Est du Port
 85403 LUÇON
 Tél : 02 51 56 11 74

Paraphes des parties et du géomètre-expert





Commune de LES MAGNILS REIGNIERS

PLAN DE RECONNAISSANCE DE LIMITE

Propriétaire: SCI Famille GOUSSEAU

18 Route des Sables

Section AD n°26

échelle: 1/250

Ce document précise que :
 8 repères existants A à H sont reconnus valables,
 aucune borne nouvelle n'a été plantée ce jour,
 15 distances de repérages ont été mesurées et y figurent.

M et Mme Jean-Pierre PAQUIER

AD n°25

Indivision BOUET/BOUBON

AD n°27

Indivision DURET

AD n°28

AD n°30
M Jacques MASSE

SCP FRANCK-BOURGOIN
Géomètre Expert Foncier - BP 354
14 Quai Est du Port
85403 LUÇON
Tél : 02 51 56 11 74

SCP Franck BOURGOIN

14 Quai Est du Port B.P. 354
85403 LUÇON CEDEX
Tél.: 02.51.56.11.74
Courriel : lucon@geometres-lucon.com

Site web : www.geometres-lucon.com

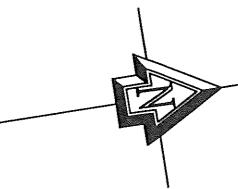
Dressé le: 08/04/2024 par: JLRRéf: 19194



LEGENDE

- borne nouvelle
- spit
- mur
- signe d'appartenance
- application du plan cadastral
- limite bornée

Coordonnées Lambert 93 CC47			
matricole	X	Y	nature
A	1377275.93	6148770.30	angle de mur
B	1377269.16	6148711.47	angle de mur
C	1377262.18	6148711.76	angle de bâtiment
D	1377254.80	6148712.08	angle de bâtiment
E	1377254.62	6148712.07	angle de mur
F	1377244.70	6148712.58	angle de mur
G	1377240.54	6148712.95	angle de mur
H	1377244.02	6148740.51	angle de bâtiment



Rue des Sables

SCP FRANCK-BOURGOIN
Géomètre Expert Foncier - BP 354
14 Quai Est du Port
85403 LUÇON
Tél : 02 51 56 11 74

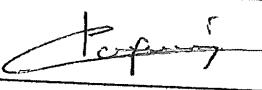
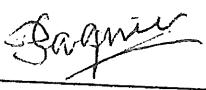
Signature:

Nivellement : NGF IGN 69

Planimétrie : CC47 ZONE 6

ACCORD DES PARTIES

Accords des parties recueillis par le géomètre-expert soussigné :

Nom des propriétaires	Section Numéro(s)	Signature
SCI FAMILLE GOUSSEAU	section AD n° 26	
Monsieur PAQUIER Jean-Pierre Dominique Luc	section AD n° 25	
Madame FAVREAU Lucette Paulette Denise épouse PAQUIER		
Monsieur BOUBON Florian Alain Jean- Claude	section AD n° 27	
Madame BOUBON Lorine Romane		
Madame GROIZELAOU Paulette Alice Leone épouse BOUET		
Madame BOUET Frederique Claudie Daniele		
Monsieur MASSE Jacques Andre Maurice	section AD n° 30	
Monsieur DURET Geoffrey Joel Jean- Yves	section AD n° 28	
Madame TROGER Isabelle Denise Michelle épouse DURET		
Monsieur DURET Arnaud Jean-Yves Michel		
Monsieur DURET Martin Geoffrey Arnaud		

Le géomètre-expert soussigné auteur des présentes

SCP FRANCK-BOURGOIN
Géomètre Expert Foncier - BP 354
14 Quai Est du Port
65400 BORDEAUX
Tél. 05 56 11 74

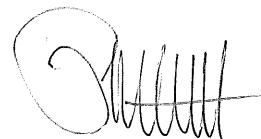
Signature des parties et du géomètre-expert

JPP
LP

ACCORD DES PARTIES**Accords des parties recueillis par le géomètre-expert soussigné :**

Nom des propriétaires	Section Numéro(s)	Signature
SCI FAMILLE GOUSSEAU	section AD n° 26	
Monsieur PAQUIER Jean-Pierre Dominique Luc	section AD n° 25	
Madame FAVREAU Lucette Paulette Denise épouse PAQUIER		
Monsieur BOUBON Florian Alain Jean-Claude	section AD n° 27	
Madame BOUBON Lorine Romane		
Madame GROIZELEAU Paulette Alice Leone épouse BOUET		
Madame BOUET Frederique Claudie Daniele		
Monsieur MASSE Jacques Andre Maurice	section AD n° 30	
Monsieur DURET Geoffrey Joel Jean-Yves	section AD n° 28	
Madame TROGER Isabelle Denise Michelle épouse DURET		
Monsieur DURET Arnaud Jean-Yves Michel		
Monsieur DURET Martin Geoffrey Arnaud		

Le géomètre-expert soussigné auteur des présentes

Paraphes des parties et du géomètre-expert

PLAN DE RECONNAISSANCE DE LIMITE

Propriétaire: SCI Famille GOUSSEAU

18 Route des Sables

Section AD n°26

échelle: 1/250

Ce document précise que :
 8 repères existants A à H sont reconnus valables,
 aucune borne nouvelle n'a été plantée ce jour,
 15 distances de repérages ont été mesurées et y figurent.

Met Mme Jean-Pierre PAQUIER

AD n°25

Indivision BOUET/BOUBON

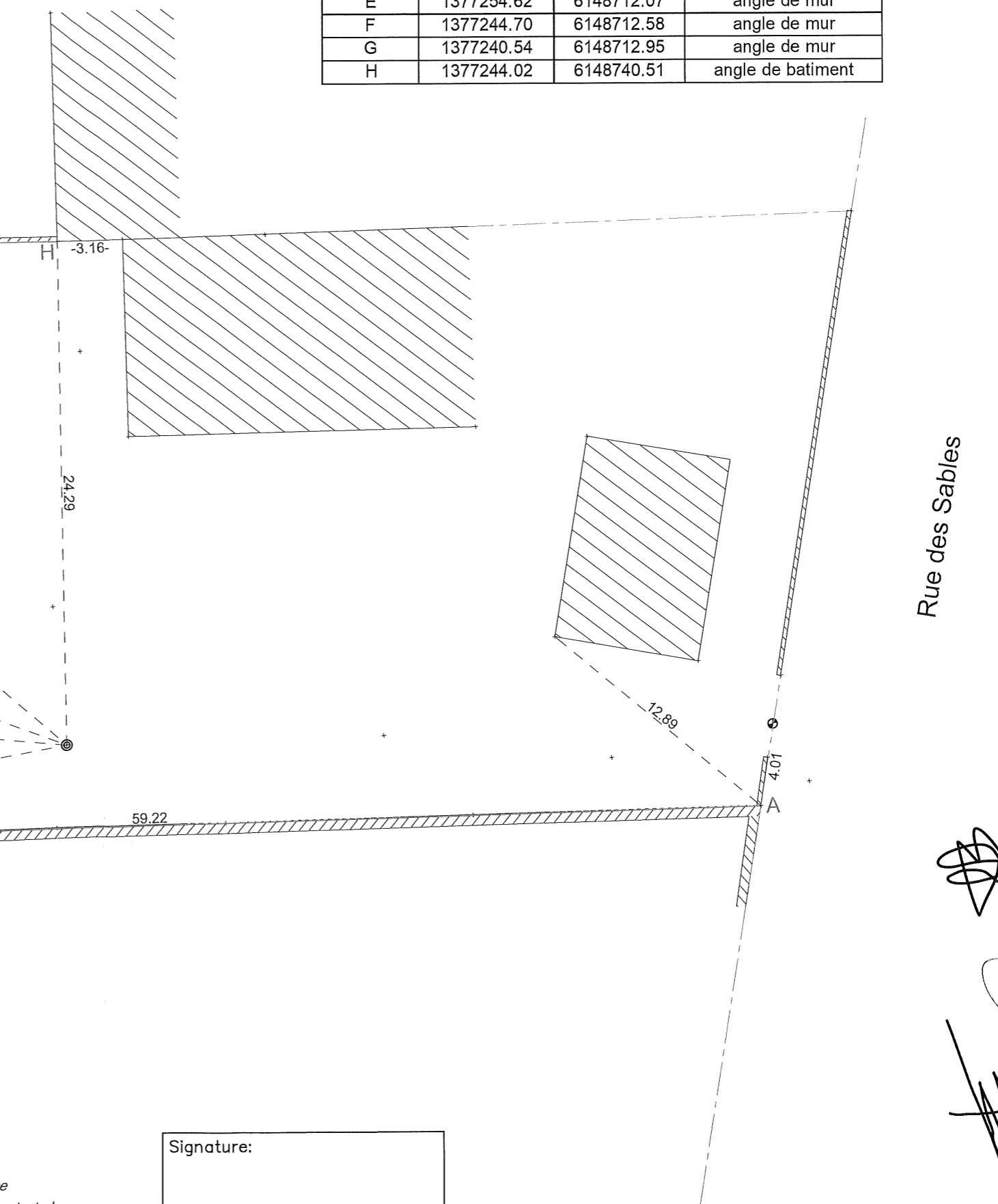
AD n°27

Indivision DURET

AD n°28

SCI Famille GOUSSEAU

AD n°26

AD n°30
M Jacques MASSE

ACCORD DES PARTIES**Accords des parties recueillis par le géomètre-expert soussigné :**

Nom des propriétaires	Section Numéro(s)	Signature
SCI FAMILLE GOUSSEAU	section AD n° 26	
Monsieur PAQUIER Jean-Pierre Dominique Luc	section AD n° 25	
Madame FAVREAU Lucette Paulette Denise épouse PAQUIER		
Monsieur BOUBON Florian Alain Jean-Claude	section AD n° 27	
Madame BOUBON Lorine Romane		
Madame GROIZELEAU Paulette Alice Leone épouse BOUET		Bouet J
Madame BOUET Frederique Claudie Daniele		
Monsieur MASSE Jacques Andre Maurice	section AD n° 30	
Monsieur DURET Geoffrey Joel Jean-Yves	section AD n° 28	
Madame TROGER Isabelle Denise Michelle épouse DURET		
Monsieur DURET Arnaud Jean-Yves Michel		
Monsieur DURET Martin Geoffrey Arnaud		

Le géomètre-expert soussigné auteur des présentes

SCP FRANCK-BOURGOIN
 Géomètre Expert Foncier - BP 354
 14 Quai Est du Port
 85400 LUCON
 Tél: 02 50 58 11 74

Paraphes des parties et du géomètre-expert

B P

ACCORD DES PARTIES**Accords des parties recueillis par le géomètre-expert soussigné :**

Nom des propriétaires	Section Numéro(s)	Signature
SCI FAMILLE GOUSSEAU	section AD n° 26	
Monsieur PAQUIER Jean-Pierre Dominique Luc	section AD n° 25	
Madame FAVREAU Lucette Paulette Denise épouse PAQUIER		
Monsieur BOUBON Florian Alain Jean-Claude	section AD n° 27	
Madame BOUBON Lorine Romane		
Madame GROIZELEAU Paulette Alice Leone épouse BOUET		
Madame BOUET Frederique Claudie Daniele		
Monsieur MASSE Jacques Andre Maurice	section AD n° 30	
Monsieur DURET Geoffrey Joel Jean-Yves	section AD n° 28	
Madame TROGER Isabelle Denise Michelle épouse DURET		
Monsieur DURET Arnaud Jean-Yves Michel		
Monsieur DURET Martin Geoffrey Arnaud		

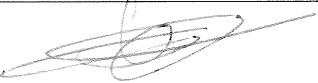
Le géomètre-expert soussigné auteur des présentes

SCP FRANCK-BOURGOIN
 Géomètre Expert Foncier - BP 354
 14 Quai Est du Port
 85403 LUCON
 Tél. 02 51 56 11 74

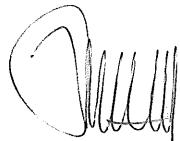
Paraphes des parties et du géomètre-expert

ACCORD DES PARTIES

Accords des parties recueillis par le géomètre-expert soussigné :

Nom des propriétaires	Section Numéro(s)	Signature
SCI FAMILLE GOUSSEAU	section AD n° 26	
Monsieur PAQUIER Jean-Pierre Dominique Luc	section AD n° 25	
Madame FAVREAU Lucette Paulette Denise épouse PAQUIER		
Monsieur BOUBON Florian Alain Jean-Claude	section AD n° 27	
Madame BOUBON Lorine Romane		
Madame GROIZELEAU Paulette Alice Leone épouse BOUET		
Madame BOUET Frederique Claudie Daniele		
Monsieur MASSE Jacques Andre Maurice	section AD n° 30	
Monsieur DURET Geoffrey Joel Jean-Yves	section AD n° 28	
Madame TROGER Isabelle Denise Michelle épouse DURET		
Monsieur DURET Arnaud Jean-Yves Michel		
Monsieur DURET Martin Geoffrey Arnaud		

Le géomètre-expert soussigné auteur des présentes



SCP FRANCK-BOURGOIN
Géomètre Expert Foncier - BP 354
14 Quai Est du Port
85400 LUÇON
Tél : 02 51 56 11 74

Paraphes des parties et du géomètre-expert



PLAN DE RECONNAISSANCE DE LIMITE

Propriétaire: SCI Famille GOUSSEAU

18 Route des Sables

Section AD n°26

échelle: 1/250

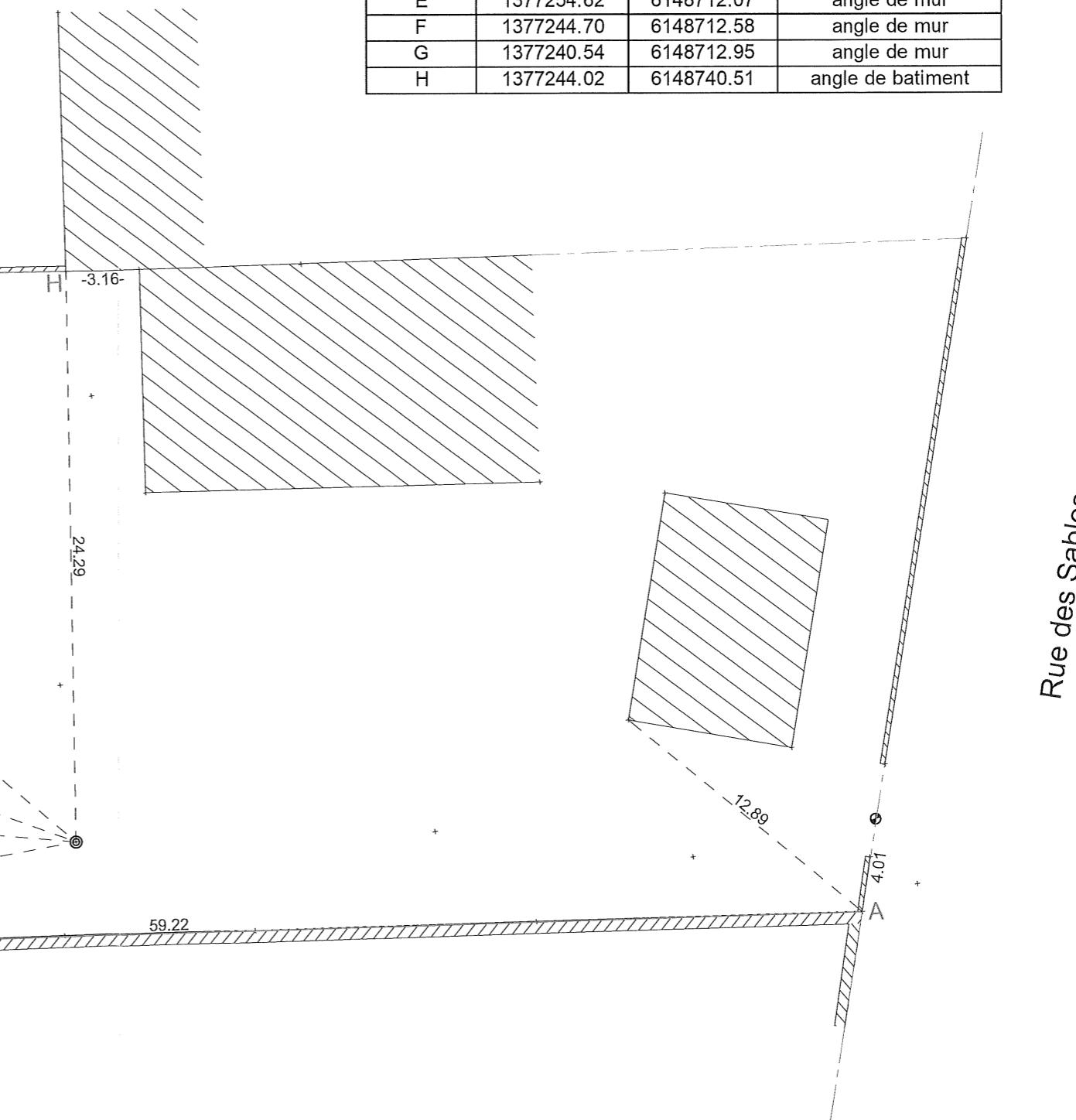
Ce document précise que :
 8 repères existants A à H sont reconnus valables,
 aucune borne nouvelle n'a été plantée ce jour,
 15 distances de repérages ont été mesurées et y figurent.

M et Mme Jean-Pierre PAQUIER
AD n°25

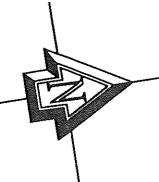
Indivision BOUET/BOUBON
AD n°27

Indivision DURET
AD n°28

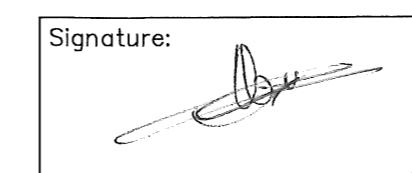
AD n°30
M Jacques MASSE



Coordonnées Lambert 93 CC47			
matricole	X	Y	nature
A	1377275.93	6148770.30	angle de mur
B	1377269.16	6148711.47	angle de mur
C	1377262.18	6148711.76	angle de bâtiment
D	1377254.80	6148712.08	angle de bâtiment
E	1377254.62	6148712.07	angle de mur
F	1377244.70	6148712.58	angle de mur
G	1377240.54	6148712.95	angle de mur
H	1377244.02	6148740.51	angle de bâtiment



SCP FRANCK-BOURGOIN
Géomètre Expert Foncier - BP 354
14 Quai Est du Port
85403 LUCON
Tél : 02 51 56 11 74



ACCORD DES PARTIES**Accords des parties recueillis par le géomètre-expert soussigné :**

Nom des propriétaires	Section Numéro(s)	Signature
SCI FAMILLE GOUSSEAU	section AD n° 26	
Monsieur PAQUIER Jean-Pierre Dominique Luc	section AD n° 25	
Madame FAVREAU Lucette Paulette Denise épouse PAQUIER		
Monsieur BOUBON Florian Alain Jean-Claude	section AD n° 27	
Madame BOUBON Lorine Romane		
Madame GROIZELEAU Paulette Alice Leone épouse BOUET		
Madame BOUET Frederique Claudie Daniele		
Monsieur MASSE Jacques Andre Maurice	section AD n° 30	
Monsieur DURET Geoffrey Joel Jean-Yves	section AD n° 28	
Madame TROGER Isabelle Denise Michelle épouse DURET		
Monsieur DURET Arnaud Jean-Yves Michel		
Monsieur DURET Martin Geoffrey Arnaud		

Le géomètre-expert soussigné auteur des présentes

SCP FRANCK-BOURGOIN

Géomètre Expert Foncier - BP 354

14 Quai Est du Port

85403 LUÇON

Tél : 02 51 56 11 74

Paraphes des parties et du géomètre-expert

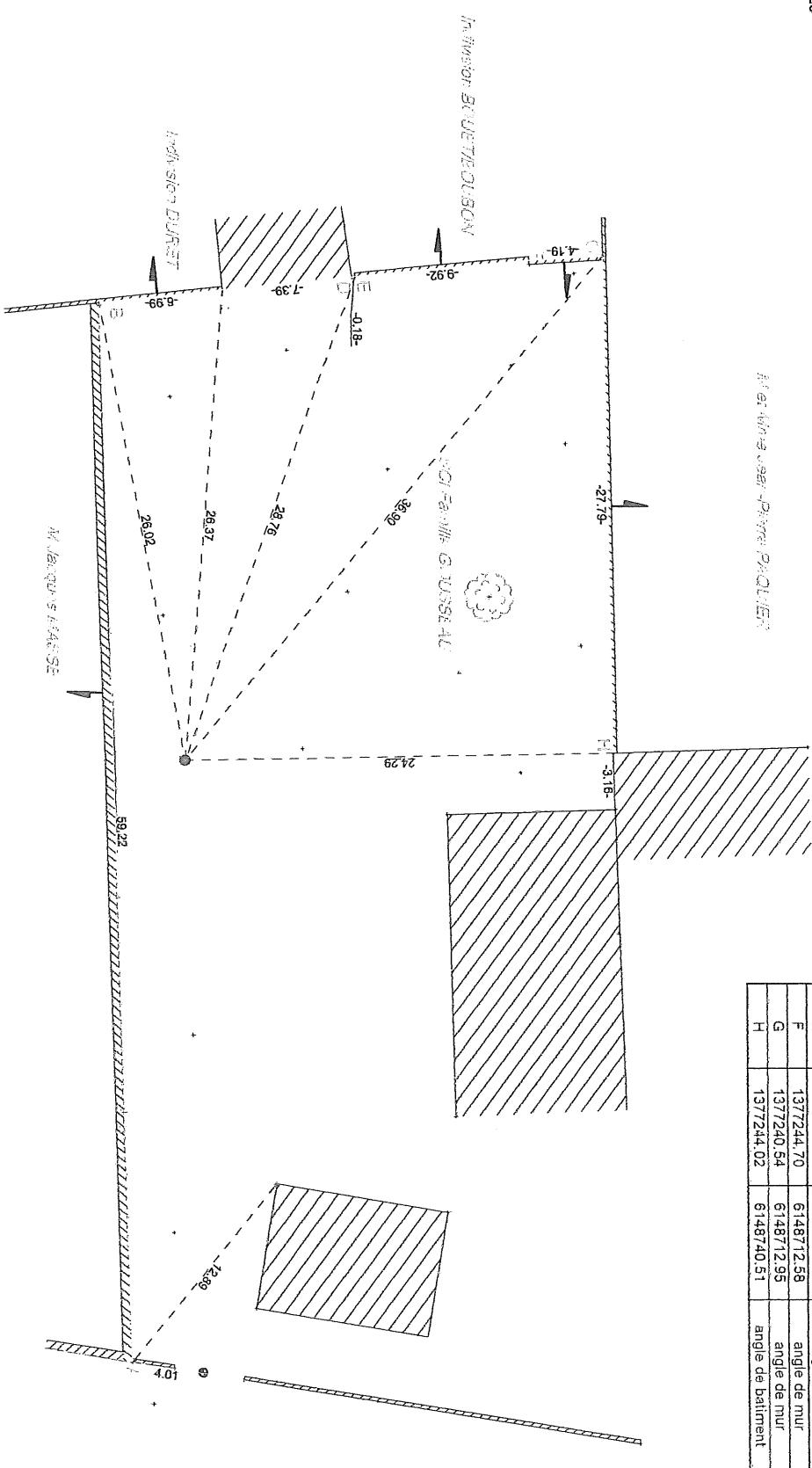
Commune de LES MAGNOLS REIGNIERS
PLAN DE RECONNAISSANCE DE LIMITE

Propriétaire: SCI Famille GOUSSSEAU
 18 Route des Sables
 Section AD n°26
 échelle: 1/250

Ce document précise que :
 8 repères existants A à H sont reconnus variables,
 aucune borne nouvelle n'a été plantée ce jour,
 15 distances de repérages ont été mesurées et y figurent.

	Coordonnées Lambert 93 CC47	
matricule	X	Y
A	137725.93	6148770.30
B	1377269.16	6148711.47
C	1377262.18	6148711.76
D	1377254.80	6148712.08
E	1377254.62	6148712.07
F	1377244.70	6148712.98
G	1377240.54	6148712.95
H	1377244.02	6148740.51

	nature
angle de mur	
angle de bâtiment	
angle de mur	
angle de mur	
angle de mur	



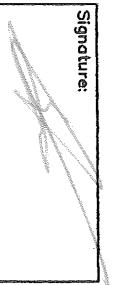
Rue des Sables

SCP Franck BOURGOIN
 14 Quai du Port 354
 47 av Raymond Poincaré
 Tél. 02 51 56 17 74
 Tél. 02 51 56 17 37
 Dressé le 08/04/2020 par: J. L. RÉAUX 19194

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSULTANT PLANNIMÉTRIQUE

LEGENDE

- borne nouvelle
- ◎ point
- mur
- application du plan cadastral
- limite bornée

Signature: 

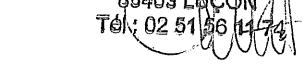
SCP FRANCK-BOURGOIN
 Géomètre Expert Foncier - BP 354
 14 Quai du Port
 85400 LUCON
 Tél: 02 51 56 17 74

ACCORD DES PARTIES**Accords des parties recueillis par le géomètre-expert soussigné :**

Nom des propriétaires	Section Numéro(s)	Signature
SCI FAMILLE GOUSSEAU	section AD n° 26	
Monsieur PAQUIER Jean-Pierre Dominique Luc	section AD n° 25	
Madame FAVREAU Lucette Paulette Denise épouse PAQUIER		
Monsieur BOUBON Florian Alain Jean- Claude	section AD n° 27	
Madame BOUBON Lorine Romane		
Madame GROIZELEAU Paulette Alice Leone épouse BOUET		
Madame BOUET Frederique Claudie Daniele		
Monsieur MASSE Jacques Andre Maurice	section AD n° 30	
Monsieur DURET Geoffrey Joel Jean- Yves	section AD n° 28	
Madame TROGER Isabelle Denise Michelle épouse DURET		
Monsieur DURET Arnaud Jean-Yves Michel		
Monsieur DURET Martin Geoffrey Arnaud		

Le géomètre-expert soussigné auteur des présentes

SCP FRANCK-BOURGOIN
 Géomètre Expert Foncier - BP 354
 14 Quai Est du Port
 86400 LINCON
 Tél : 02 51 56 11 74


Paraphes des parties et du géomètre-expert

PLAN DE RECONNAISSANCE DE LIMITE

Propriétaire: SCI Famille GOUSSEAU

18 Route des Sables

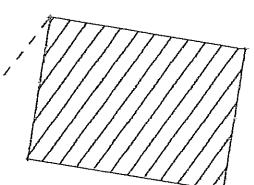
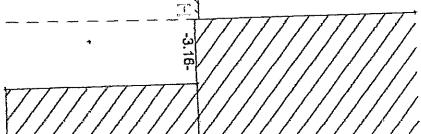
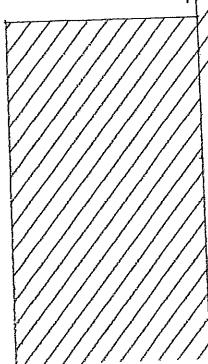
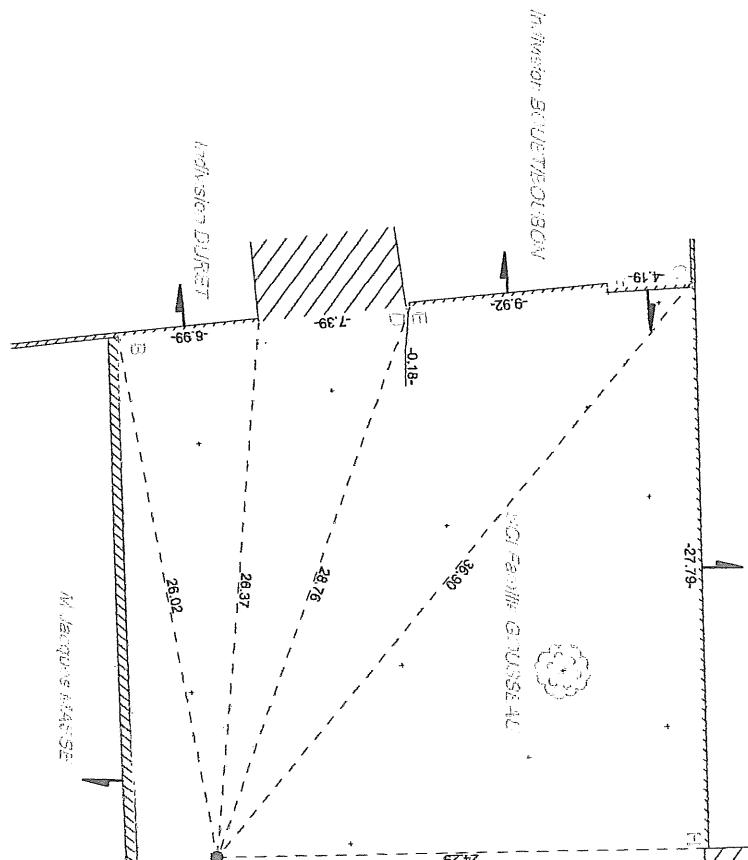
Section AD n°26

échelle: 1/250

Ce document précise que :
 8 repères existants A à H sont reconnus valables,
 aucune borne nouvelle n'a été plantée ce jour,
 15 distances de repérages ont été mesurées et y figurent.

Rue des Sables - Dijaret - Rue des Sables

Coordonnées Lambert 93 CC47			
		nature	
matricule	X	Y	
A	1377275.93	6148770.30	angle de mur
B	1377269.16	6148711.47	angle de mur
C	1377282.18	6148711.76	angle de bâtiment
D	1377254.80	6148712.08	angle de mur
E	1377254.62	6148712.07	angle de mur
F	1377244.70	6148712.98	angle de mur
G	1377240.54	6148712.95	angle de mur
H	1377244.02	6148740.51	angle de bâtiment



Rue des Sables

SCP FRANCK BOURGOIN
 Expert foncier - BP 354
 Géomètre Expert du Port
 14 Quai des Lusignan
 85140 LA ROCHE SUR YON
 Tél: 02 51 56 00 24

SCP Franck BOURGOIN
 Expert foncier - BP 354
 Géomètre Expert du Port
 14 Quai des Lusignan
 85140 LA ROCHE SUR YON
 Tél: 02 51 56 00 24

67 av Raymond Poincaré
 85140 LA ROCHE SUR YON
 Tél: 02 51 56 00 24

Dossé n°: 08/04/2024/JL/R/Réf: 19194

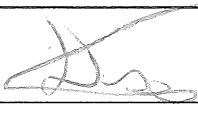
GEOMETRE-EXPERT
 CONSEIL EN PLANNIMETRIE CADASTRALE

LEGENDE

- borne nouvelle
- ◎ point
- mur
- signe d'appartenance
- application du plan cadastral
- limite bornée

Signature:

ACCORD DES PARTIES**Accords des parties recueillis par le géomètre-expert soussigné :**

Nom des propriétaires	Section Numéro(s)	Signature
SCI FAMILLE GOUSSEAU	section AD n° 26	
Monsieur PAQUIER Jean-Pierre Dominique Luc	section AD n° 25	
Madame FAVREAU Lucette Paulette Denise épouse PAQUIER		
Monsieur BOUBON Florian Alain Jean- Claude	section AD n° 27	
Madame BOUBON Lorine Romane		
Madame GROIZELEAU Paulette Alice Leone épouse BOUET		
Madame BOUET Frederique Claudie Daniele		
Monsieur MASSE Jacques Andre Maurice	section AD n° 30	
Monsieur DURET Geoffrey Joel Jean- Yves	section AD n° 28	
Madame TROGER Isabelle Denise Michelle épouse DURET		
Monsieur DURET Arnaud Jean-Yves Michel		
Monsieur DURET Martin Geoffrey Arnaud		

Le géomètre-expert soussigné auteur des présentes

SCP FRANCK-BOURGOIN
 Géomètre Expert Foncier - BP 354
 14 Quai Est du Port
 85403 UCON
 Tel : 02 51 86 10 74

Paraphes des parties et du géomètre-expert

PLAN DE RECONNAISSANCE DE LIMITES

Propriétaire: SCI Famille GOUSSEAU

100

卷之三

માનાના: ૧/૨૦૧

8 repères existants A à H sont recomptés, valables, aucune borne nouvelle n'a été plantée ce jour. 15 distances de repérages ont été mesurées et y figurent.

卷之三

matricule	Coordonnées Lambert 93 CC47		
	X	Y	nature
A	1377251.93	6148700.30	angle de mur
B	1377269.16	6148711.47	angle de mur
C	1377262.18	6148711.76	angle de bâtiment
D	1377254.80	6148712.08	angle de bâtiment
E	1377254.62	6148712.07	angle de mur
F	1377244.70	6148712.58	angle de mur
G	1377240.54	6148712.95	angle de mur
H	1377244.02	6148710.51	angle de bâtiment

SCP Franck BOURGOIN
 14 Quai Est du Port B.P. 354
 85403 LUCONCE CEDEX
 Tél.: 02.51.56.1174

67 av. Raymond Poincaré
 17100 LA ROCHELLE
 Tél.: 05.46.27.17.73

LEGENDE



● bonne nouvelle
• spit
— mur
— signe d'appartenance
application du plan cadastral

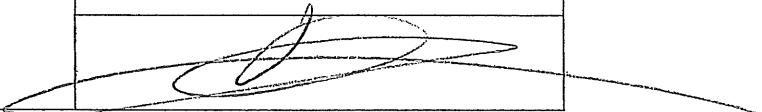
Signature:

SCP FRANCK-BOURGOIN
Géomètre Expert Foncier - BP 354
14 Quai Est - 61100 Louviers
85463 Louviers Cedex
Tél : 02 51 56 11 24

Rue des Sables

ACCORD DES PARTIES

Accords des parties recueillis par le géomètre-expert soussigné :

Nom des propriétaires	Section Numéro(s)	Signature
SCI FAMILLE GOUSSEAU	section AD n° 26	
Monsieur PAQUIER Jean-Pierre Dominique Luc	section AD n° 25	
Madame FAVREAU Lucette Paulette Denise épouse PAQUIER		
Monsieur BOUBON Florian Alain Jean- Claude	section AD n° 27	
Madame BOUBON Lorine Romane		
Madame GROIZELLEAU Paulette Alice Leone épouse BOUET		
Madame BOUET Frederique Claudie Daniele		
Monsieur MASSE Jacques Andre Maurice	section AD n° 30	
Monsieur DURET Geoffrey Joel Jean- Yves	section AD n° 28	
Madame TROGER Isabelle Denise Michelle épouse DURET		
Monsieur DURET Arnaud Jean-Yves Michel		
Monsieur DURET Martin Geoffrey Arnaud		

Le géomètre-expert soussigné auteur des présentes

SCP FRANCK-BOURGOIN

Géomètre Expert Foncier - BP 354

14 Quai Est du Port

85400 LIGON

Tél : 02 51 56 01 74

Paraphes des parties et du géomètre-expert



Commune de LES MAGNILLS REGNIERS
PLAN DE RECONNAISSANCE DE LIMITE

Propriétaire: SCI Famille GOUSSSEAU

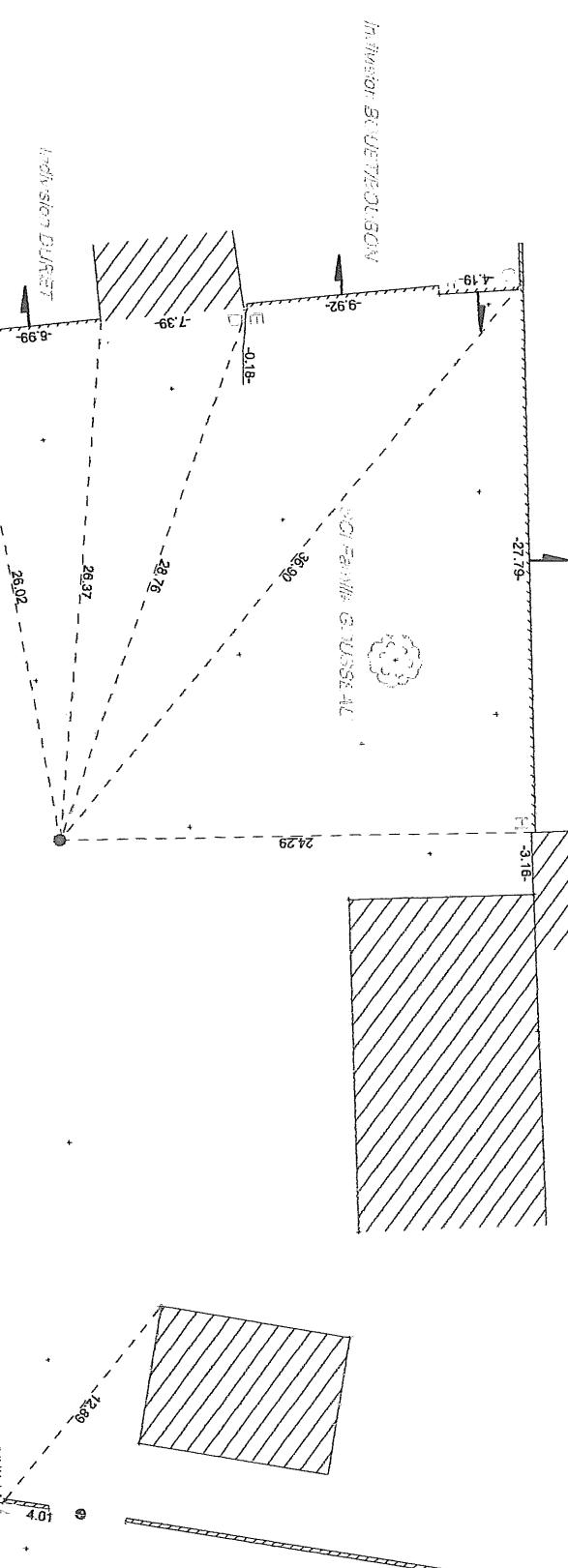
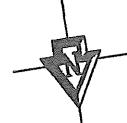
18 Route des Sables
Section AD n°26

échelle: 1/250

Ce document précise que :
8 repères existants A à H sont reconnus valables,
aucune borne nouvelle n'a été plantée ce jour,
15 distances de repérages ont été mesurées et y figurent.

Le Géomètre Expert: FRANCK BOURGOIN

Coordonnées Lambert 93 CC47			
matricule	X	Y	
A	1377275.93	6148770.30	angle de mur
B	1377265.16	6148711.47	angle de mur
C	1377262.18	6148711.76	angle de bâtiment
D	1377254.80	6148712.08	angle de bâtiment
E	1377254.62	6148712.07	angle de mur
F	1377244.70	6148712.58	angle de mur
G	1377240.54	6148712.95	angle de mur
H	1377244.02	6148740.51	angle de bâtiment



Rue des Sables

SCP Franck BOURGOIN

14 Quai Est Port - BP 354
44600 LUCON
Tél: 02 51 56 11 74

GEOMETRE-EXPERT
GEOGRAPHIQUE

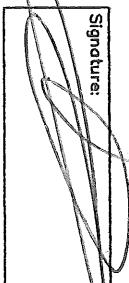
44600 LUCON
Tél: 02 51 56 11 74

GEOMETRE-EXPERT
GEOGRAPHIQUE

LEGENDE

- borne nouvelle
- mur
- signe d'appartenance
- application du plan cadastral
- limite bornée

Signature:



SCP FRANCK-BOURGOIN
Géomètre Expert Foncier - BP 354
14 Quai Est du Port
85403 LUCON
Tél: 02 51 56 11 74